



N° de résolution
ou annulation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le mardi 3 avril à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,

Messieurs LES CONSEILLERS

Charles-Henri Montamat,

Michel Viens,

Francis Boucher,

Raymond Frève

Yves Lapointe

Est absent : M. Renaud Ouellet,

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h50 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse, Sophie de Courval, adjointe-administrative, rédige le procès-verbal.

01-04-2018

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant deux points au varia :a- Demande de soumission d'un ingénieur pour surveiller les travaux d'asphaltage et B- Honoraires d'un graphiste pour le Bottin des ressources.

02-04-2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 mars 2018

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal du 6 mars 2018 soit adopté tel que déposé.

03-04-2018

RÉSOLUTION POUR LA SIGNATURE DES ÉTATS FINANCIERS 2017

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale madame Nathalie Blais,

CONSIDÉRANT le délai et l'importance d'apposer la signature de la directrice générale sur les états financiers, **CONSIDÉRANT QUE** madame Sophie de Courval, adjointe administrative prend le relais de nombreux dossiers durant le l'absence de madame Blais,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond



N° de résolution
ou annulation

**Procès-verbal de la Municipalité de
Saint-Joseph-de-Kamouraska**

Frère et résolu à l'unanimité des membres présents que madame Sophie de Courval soit autorisée à signer les états financiers déposés par les vérificateurs comptables de la firme Mallette de Saint-Pascal.

04-04-2018

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2017

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le rapport financier 2017 soit accepté tel que déposé par M. Gilles Lebel de **MALLETTE S.E.N.C.R.L.** de Saint-Pascal.
Voici ci-dessous un extrait en comparant les résultats avec l'année 2016 :

Au 31 décembre 2017

Un surplus de fonctionnement de l'exercice de : 40 708 \$
Un surplus accumulé de 196 310 \$:
- Non affecté : 99 224 \$
- Affecté : 97 086 \$ qui se définit comme suit :
Eaux usées : 19 640 \$,
Communautaire : 15 264 \$,
Camion incendie : 7 000 \$,
Citerne : 40 000 \$,
Fonds 100e : 2 000 \$,
Numérotation des adresses civiques : 2 850 \$,
Matériels incendie : 9 332 \$,
Cours d'eau : 1 000 \$

Au 31 décembre 2016

Un déficit de fonctionnement de l'exercice de : 2 270 \$
Un surplus accumulé de 159 907 \$:
- Non affecté : 72 697 \$
- Affecté : 87 210 \$ qui se définit comme suit :
Eaux usées : 19 640 \$,
Communautaire : 19 570 \$,
Camion incendie : 7 000 \$,
Citerne : 40 000 \$ et
Fonds 100e : 1 000 \$.

05-04-2018

**RÉSOLUTION POUR L'ENGAGEMENT AU BESOIN
D'UNE AIDE ADMINISTRATIVE**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale Madame Nathalie Blais est absente et qu'il soit possible que cette absence se prolonge,

CONSIDÉRANT QUE le travail relié à l'administration de la municipalité ne peut être entièrement réalisé par son adjointe,

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Charles-Henri Montamat qu'avenant le cas où l'absence de madame Blais serait prolongé, une aide sera alors engagée sporadiquement, soit 4 à 5 jours d'ici le 23 avril 2018, afin d'assurer le bon suivi de l'administration financière de la municipalité.



N° de résolution
ou annulation
06-04-2018

Procès-verbal de la Municipalité de
Saint-Joseph-de-Kamouraska

**DÉFI VÉLO ANDRÉ-COTÉ / AUTORISATION DE
CIRCULER AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la circulation des participants au défi vélo André-Coté sur le territoire de la municipalité.

07-04-2018

**DÉFI VÉLO ANDRÉ-COTÉ / AUTORISATION DE SORTIE
DES CAMIONS DES SERVICES INCENDIE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA**

Il est proposé par Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la sortie des camions incendie avec chauffeurs dans la municipalité lors du DÉFI/ VÉLO 2018 et ce, sans frais afin d'assurer la sécurité de tous les participants et bénévoles. Dans le cas d'une urgence, les camions pourront quitter à tout moment, dans ce cas, les organisateurs de l'événement assureront eux-mêmes la sécurité des participants.

08-04-2018

**GRAND TOUR DESJARDINS / AUTORISATION DE
CIRCULER AU SEIN DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par Charles-Henri Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la circulation des participants au Grand Tour 2018 Desjardins sur le territoire de la municipalité.

09-04-2018

**RÉSULTAT DES APPELS D'OFFRE /TRAVAUX DE
PAVAGE DU 5^E RANG ET DE LA ROUTE DE PICARD**

Attendu qu'une demande de soumission publique a été faite pour un contrat de pavage pour une partie du 5^e rang Ouest et une partie de la route de Picard sur une distance approximative totale de 1 700 mètres ;

Attendu que deux entrepreneurs ont déposé une soumission pour ces travaux ;

En conséquence, le résultat, suite à la vérification des soumissions déposées telles que décrites ci-dessous :

| Entreprise | Prix du mètre linéaire, taxes en sus |
|-------------------|---|
| Construction BML | 111,40 \$ |
| Pavage GDI | 156,26 \$ |



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

Il est proposé par Charles-Henri Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte la soumission de Construction BML, Division de Sintra inc. comme la plus basse soumission conforme au montant de 1 11,40 \$ du mètre linéaire. Ce montant totalise 189 380 \$ pour environ 1 700 mètres, taxes en sus ; dont la majorité du financement provient du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

10-04-2018

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT À LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes réalisée par la MRC conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec.

Il est proposé par Charles-Henri Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska **DÉSIGNE** la directrice générale, Madame Nathalie Blais ou son adjointe **ET** la mairesse madame Nancy St-Pierre ou le maire suppléant, ou un élu comme représentants de la Municipalité en vue d'enchérir et d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité, le ou les immeubles ci-après décrits, lors de la vente pour non-paiement de taxes devant se tenir au bureau de la MRC de Kamouraska le 14 juin 2018:

Propriétaire de l'immeuble au rôle : Guy Bouchard
Adresse du propriétaire : 286, rue Principale Est
Adresse de l'immeuble : idem
Matricule : 6975 51 0000
Cadastre rénové : 5171178

Propriétaire de l'immeuble au rôle : François-
Xavier Bélanger
Adresse du propriétaire : inconnu
Adresse de l'immeuble : 7^e rang
Matricule : 7673 66 4149
Cadastre rénové : 5171276

Les personnes ainsi désignées ne pourront enchérir au-delà du montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang inférieur ou égal à celui des taxes municipales.

11-04-2018

DEMANDE DE COMMANDITE DU CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINT-JOSEPH

Il est proposé par Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise un don de 50\$ au Cercle



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de
Saint-Joseph-de-Kamouraska

des Fermières de Saint-Joseph-de-Kamouraska pour la
demande de don déposé au Conseil municipal.

12-04-2018

URLS/ RENOUELEMENT DE L'ADHESION

Il est proposé par Raymond Frève et résolu à l'unanimité
des membres présents que le conseil de la municipalité de
Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le renouvellement
de l'adhésion 2018-2019 à l'Unité régionale de loisirs et de
sport (URLS) du Bas St-Laurent au montant de 75\$.

*** UNE RENCONTRE AVEC BERNARD GÉNÉREUX**

La mairesse informe que Monsieur Bernard Généreux est
venue à Saint-Joseph-de-Kamouraska afin d'informer et de
discuter de certains points pour la municipalité soit :
d'entretien des chemins, des organismes et des projets de
la municipalité, du projet de la caserne, ainsi que sa
représentation à venir auprès des agriculteurs dont deux à
Saint-Joseph-de-Kamouraska.

14-04-2018

**AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 125**

M. Michel Viens donne avis qu'il y aura, à une séance
subséquente, l'étude d'un règlement relatif au plan
d'urbanisme de la municipalité afin d'intégrer les
dispositions du règlement de contrôle intérimaire numéro
134.

15-04-2018

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT (NO.
238-2018) VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 125 RELATIF AU PLAN D'URBANISME DE LA
MUNICIPALITÉ AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS
DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTERIMAIRE NUMÉRO
134 RELATIF À LA GESTION DES ODEURS ET AU
DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DES USAGES ET
ACTIVITÉS EN ZONE AGRICOLE ET AINSI ASSURER LA
CONCORDANCE AVEC LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET
DE DEVELOPPEMENT.**

ATTENDU QUE la municipalité applique sur son territoire un
règlement relatif au plan d'urbanisme et qu'il apparaît nécessaire
d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité
doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles
109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
(chapitre A-19.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Viens et résolu
unanimentement



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité de
Saint-Joseph-de-Kamouraska**

- 1) d'adopter par la présente le projet de règlement numéro 238-2018 qui devra être soumis à la consultation publique conformément à l'article 109.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1.);
- 2) de fixer au mardi 1 mai 2018, à 19h30, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

16-04-2018

**AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 126**

M. Yves Lapointe donne avis qu'il y aura, à une séance subséquente, qu'il y aura une modification au règlement numéro 126 concernant les permis et certificats et l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction.

17-04-2018

**AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT
DE LOTISSEMENT NUMÉRO 127**

M. Charles Montamat donne avis qu'il y aura, à une séance subséquente, la modification d'un règlement de zonage numéro 134 afin d'intégrer les dispositions du règlement de contrôle intérimaire numéro 134.

18-04-2018

DEPOT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT (no. 240-2018) / VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 127 DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE NUMÉRO 134 RELATIF À LA GESTION DES ODEURS ET AU DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DES USAGES ET ACTIVITÉS EN ZONE AGRICOLE ET AINSI ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Charles Montamat et résolu unanimement

- 1) d'adopter par la présente le projet de règlement numéro 240-2018 conformément à l'article 124 de la Loi;
- 2) de fixer au mardi 1 mai 2018, à 19H30, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

19-04-2018

**AVIS DE MOTION VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT
DE LOTISSEMENT NUMÉRO 128**

M. Francis Boucher donne avis qu'il y aura, à une séance



Procès-verbal de la Municipalité de
Saint-Joseph-de-Kamouraska

N° de résolution
ou annotation

subséquente, la modification d'un règlement de lotissement numéro 128 afin d'intégrer les dispositions du règlement de contrôle intérimaire numéro 134.

20-04-2018

DEPOT ET ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT (NO 241-2018) VISANT A MODIFIER LE REGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMERO 128 DE LA MUNICIPALITE AFIN D'INTEGRER LES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DE CONTROLE INTERIMAIRE NUMERO 134 RELATIF A LA GESTION DES ODEURS ET AU DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DES USAGES ET ACTIVITES EN ZONE AGRICOLE AFIN D'INTEGRER LES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DE CONTROLE INTERIMAIRE RELATIF A LA GESTION DES ODEURS ET DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DES USAGES ET ACTIVITES EN ZONE AGRICOLE ET AINSI ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE DE LA MRC.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre la procédure prévue aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Boucher et résolu unanimement

- 1) d'adopter par la présente, le projet de règlement numéro 241-2018 conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);
- 2) de fixer au mardi 1 mai 20-18 à 19h30, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ALPHASTAGE *asphalage*

CONSIDÉRANT les travaux d'asphaltage dans une partie du 5^e rang Ouest et d'une partie de la route de Picard,

CONSIDÉRANT l'embauche récente de l'inspecteur municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite s'assurer de la qualité des travaux à exécuter avec une personne d'expérience ;

Il est proposé par et résolu à l'unanimité des membres présents que madame Sophie de Courval vérifiera auprès de personnes compétentes pour la surveillance des travaux d'asphaltage à exécuter.

22-04-2018

BOTTIN DES RESSOURCES

CONSIDÉRANT la réimpression et la mise à jour du bottin des ressources de la municipalité,



**Procès-verbal de la Municipalité de
Saint-Joseph-de-Kamouraska**

N° de résolution
ou annulation

CONSIDÉRANT la mise en forme et la mise aux normes avant impression,

Il est proposé par Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le travail de graphisme sera confié à Marjorie Quellet pour un montant de 220\$ et que l'impression sera faite par Base 132 au coût de 875\$.

23-04-2018

**RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE
PAYER LES COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sophie de Courval certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectués tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2018 et ce, pour la période du mois de mars 2018 ;

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement, de repas et ménage : 287.20

- Remboursement cellulaire inspecteur : \$ 30.00

Salaires et frais Desjardins : 10 897,41\$

Liste des comptes à payer Au 29 mars 2018 : 76 466.41\$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents qu'ordre est donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

23-04-2018 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents, la séance est levée à 21h40.



Nancy St-Pierre, mairesse



Sophie de Courval, adjointe administrative